

COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 AVRIL 2014

Le mardi vingt-neuf avril deux mille quatorze, à vingt et une heures, le Conseil municipal de CREPY-EN-VALOIS s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bruno FORTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Étaient présents : Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVESSE, Ronald CLAUD, Elizabeth SIEGFRIED, Michel SPEMENT, Murielle WOLSKI, Virginie DOUAT, Maryse BOULEAU, Bernard HERBETTE, Nicoletta WUDARSKI, Jacques ZAJDA, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Sylvain DUBOIS, Juliette CELESTIN, Cécilia LAGACHE, Ludwig FOSSE, Julien PICHELIN, Cédric LECOMTE, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

Absents ayant donné pouvoirs :

Tonia VIVIEN pouvoir à Ludwig FOSSE,
Claude DALLE pouvoir à Bernard HERBETTE,
Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET,

Est désigné secrétaire de séance :

Pascal FAYOLLE

DÉLIBÉRATIONS

DEL2014-04-16

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu les articles L2121-21 et L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL2014-04-06 du 23 avril 2014, fixant le nombre et la composition des commissions municipales chargées d'étudier et d'instruire les questions soumises ultérieurement au Conseil,

Considérant la candidature de Monsieur Michel HOULLIER à la Commission « Finances - Affaires économiques - PME-PMI-Artisans-Commerces »,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de modifier la composition des commissions municipales comme suit :

1 - Commission : Communication – Travaux – Personnel communal

Pascal FAYOLLE
Claude LEGOUY
Ghislaine LEROY
Rachel DELBOUYS
Ludwig FOSSE
Cédric LECOMTE
Sophie CLAUS
Rodrigue FERNANDEZ
Jean-Paul LETOURNEUR

2 - Commission : Finances - Affaires économiques - PME-PMI-Artisans-Commerces

Claude LEGOUY
Virginie DOUAT
Bernard HERBETTE
Nicoletta WUDARSKI
Ghislaine LEROY
Cécilia LAGACHE
Arnaud FOUBERT
Jérôme FURET
Jean-Paul LETOURNEUR
Michel HOULLIER

3 - Commission : Social – Anciens – Logement

Françoise NIVESSE
Elizabeth SIEGFRIED
Maryse BOULEAU
Bernard HERBETTE
Jacques ZAJDA
Tonia VIVIEN
Michel ETIENNE
Florence HARMANT
Monique CHOBEAU

4 - Commission : Sport – Associations – Fêtes et Cérémonies

Ronald CLAUX
Sylvain DUBOIS
Tonia VIVIEN
Juliette CELESTIN
Ludwig FOSSE
Julien PICHELIN
Josy CARREL-TORLET
Rodrigue FERNANDEZ
Jean-Paul LETOURNEUR

5 - Commission : Culture – Patrimoine – Tourisme

Elizabeth SIEGFRIED
Pascal FAYOLLE
Murielle WOLSKI
Bernard HERBETTE
Nicoletta WUDARSKI
Julien PICHELIN
Josy CARREL-TORLET
Rodrigue FERNANDEZ
Monique CHOBEAU

6 - Commission : Transport – Plan de circulation – Prévention et Sécurité

Michel SPEMENT
Françoise NIVESSE
Claude DALLE
Jacques ZAJDA
Sylvain DUBOIS
Ludwig FOSSE
Michel ETIENNE
Jérôme FURET
Monique CHOBEAU

7 - Commission : Urbanisme – Agenda 21 – Environnement

Murielle WOLSKI
Claude LEGOUY
Ronald CLAUX
Claude DALLE
Rachel DELBOUYS
Cédric LECOMTE
Arnaud FOUBERT
Florence HARMANT
Jean-Paul LETOURNEUR

8 - Commission : Enfance – Petite Enfance – Services à la population – Scolaire

Virginie DOUAT
Michel SPEMENT
Maryse BOULEAU
Tonia VIVIEN
Juliette CELESTIN
Cécilia LAGACHE
Sophie CLAUS
Florence HARMANT
Monique CHOBEAU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'**UNANIMITE** la proposition du rapporteur et la composition des commissions municipales.

DEL2014-04-17

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la délibération n°1 du 1^{er} décembre 2010 décidant l'adhésion de la Ville au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART),

Créé en 1980, le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) est une association conçue comme une structure permanente d'échange et de coordination regroupant à ce jour 274 collectivités territoriales ayant un réseau de transport public, dont 194 Autorités organisatrices urbaines.

L'article premier des statuts du « Groupement des Autorités Responsables de Transport » fixe le but de l'association :

- Assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises ;
- Ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements ;
- Être l'interprète des autorités organisatrices de transport pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'État et de l'Union européenne ;
- Développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial.

Les statuts et le règlement intérieur du « Groupement des Autorités Responsables de Transport » disposent que les autorités organisatrices membres du GART désignent leur représentant au sein de l'Assemblée générale ; ce sont des membres élus de l'autorité organisatrice. Leurs fonctions cessent à l'expiration de leur mandat représentatif. Seules les autorités organisatrices à jour de leur cotisation peuvent se faire représenter à l'assemblée générale. Elles y sont représentées par le titulaire et/ou le suppléant qu'elles ont désigné.

La cotisation annuelle s'élève 0,046 euros par habitant, soit pour 2014 : 650,12 € (sur une base de 14.133 habitants).

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de renouveler l'adhésion de la Ville au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) pour le mandat 2014-2020,
- de désigner Bruno FORTIER comme représentant titulaire et Michel SPEMENT comme représentant suppléant de la Ville.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'**UNANIMITE** la proposition du rapporteur et la composition des commissions municipales.

21H15 - Arrivée de Claude DALLE,

Sont donc présents à compter de l'approbation du compte administratif : Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVASSE, Ronald CLAUD, Elizabeth SIEGFRIED, Michel SPEMENT, Murielle WOLSKI, Virginie DOUAT, Maryse BOULEAU, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Nicoletta WUDARSKI, Jacques ZAJDA, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Sylvain DUBOIS, Tonia VIVIEN, Juliette CELESTIN, Cécilia LAGACHE, Ludwig FOSSE, Julien PICHELIN, Cédric LECOMTE, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

Absents ayant donné pouvoirs :

Tonia VIVIEN pouvoir à Ludwig FOSSE,
Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET

DEL2014-04-18

BUDGET GENERAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2013 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2013 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	18 511 789,42 €	20 373 323,53 €
SOLDE D'EXECUTION		+ 1 861 534,11 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	7 245 210,50 €	7 270 762,13 €
SOLDE D'EXECUTION		+ 25 551,63 €

Soit un résultat global de : + 1.887.085,74 €.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2013 du budget principal de la Ville joint à la présente délibération,
-
- d'approuver le compte de gestion du budget général de la Ville établi par le Comptable public pour l'exercice 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

5 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

DEL2014-04-19

BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le compte administratif de l'exercice 2013, faisant apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Résultat comptable 2013	+ 914 310,86 €	+ 1 746 062,57 €
Reste à réaliser en dépenses (= état des reports)	0 €	- 1 613 600,64 €
Reste à réaliser en recettes (= état des reports)	0 €	+ 84 256,88 €
Résultat reporté des exercices antérieurs	+ 947 223,25 €	- 1 720 510,94 €
Résultat cumulé	1 861 534,11 €	- 1 503 792,13 €

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement, en tenant compte du besoin de financement de 1.503.792,13 € de la section d'investissement,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'affecter le montant de **1.503.792,13 €** au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2013,
- d'affecter le solde de **357.741,98 €** au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » pour l'exercice 2014,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

5 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

DEL2014-04-20

BUDGET GENERAL – VOTE DES TAUX DE FISCALITE POUR L'EXERCICE 2014

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la loi de finances 2014,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé le 23 avril 2014,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de maintenir les taux d'imposition inchangés en 2014 :

•

TH	TF	TFNB	CFE
19,77	27,76	76,45	21,15

- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

4 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Michel HOULLIER.

21H35 Arrivée de Tonia VIVIEN,

Sont donc présents à compter du vote du budget primitif : Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVASSE, Ronald CLAUX, Elizabeth SIEGFRIED, Michel SPEMENT, Murielle WOLSKI, Virginie DOUAT, Maryse BOULEAU, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Nicoletta WUDARSKI, Jacques ZAJDA, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Sylvain DUBOIS, Tonia VIVIEN, Juliette CELESTIN, Cécilia LAGACHE, Ludwig FOSSE, Julien PICHELIN, Cédric LECOMTE, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

Absents ayant donné pouvoirs :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET

DEL2014-04-21

BUDGET GENERAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 23 avril 2014,

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2013,

Vu la délibération portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Vu la délibération adoptant les taux communaux applicables aux impositions locales,

Considérant que le budget proposé s'équilibre à 18.679 403,45 € en fonctionnement et à 9 810 500,64 € en investissement, selon le détail suivant :

Dépenses de fonctionnement

011: CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 674 815,50
012: CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIM.	9 549 000,00
014 : ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 000,00
65: CHARGES DE GESTION COURANTE	2 742 869,95
66: CHARGES FINANCIERES	625 000,00
67: CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 600,00
023: VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	262 702,00
042: OPERAT ORDRE TRANSF ENTRE SECT	791 416,00
Total	18 679 403,45

Recettes de fonctionnement

013: ATTENUATION DE CHARGES	128 000,00
70: PROD. DES SERVICES, DU DOMAINE	897 230,00
73: IMPOTS ET TAXES	11 475 928,00
74: DOT., ET PARTICIPATIONS	5 134 936,00
75: AUTRES PROD.DE GEST.COURANTE	364 171,00
77: PRODUITS EXCEPTIONNELS	71 396,47
042: OPERAT ORDRE TRANSF ENTRE SECT	250 000,00
002: RESULTAT OU DEFICIT FONCTIONNEMENT REPORTE	357 741,98
Total	18 679 403,45

Dépenses d'investissement

Restes à réaliser	1 613 600,64
Total des opérations d'équipement*	2 715 034,00
21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00
13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	8 271,00
16: EMPRUNTS & DETTES ASS	5 103 595,00
040: OPERATIONS ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	250 000,00
041: OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00
Total	9 810 500,64

*Détail des opérations d'équipement

100 : BÂTIMENTS	181 600,00
101 : SPORTS	107 000,00
102 : CULTURE	64 802,00
103 : ECOLES	264 200,00
104 : ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAUX ELECTRIQUES	60 000,00
105 : ETUDES	45 000,00
106 : INFORMATIQUE	133 530,00
107 : LOGEMENTS	62 000,00
108 : MATERIELS ET VEHICULES	107 902,00
109 : VOIRIE ET ESPACES VERTS	1 151 000,00
110 : CŒUR DE VILLE	538 000,00
Total	2 715 034,00

Recettes d'investissement

Restes à réaliser	84 256,88
13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	695 645,00
16: EMPRUNTS & DETTES ASS	4 948 137,00
21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	192 000,00
10: DOTATIONS ET FONDS DIVERS	1 965 792,13
001: SOLDE EXECUTION N-1	25 551,63
024: PRODUIT CESSIONS IMMOBILISATIONS	745 000,00
021: VIREMENT DE LA SECT. DE FONCT.	262 702,00
040: OPERAT ORDRE TRANSF ENTRE SECT	791 416,00
041: OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00
Total	9 810 500,64

**Détail des subventions par opérations d'équipement

100 : BATIMENTS	256 000,00
101 : SPORTS	0,00
102 : CULTURE	1 045,00
103 : ECOLES	23 800,00
104 : ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAUX ELECTRIQUES	8 000,00
105 : ETUDES	0,00
106 : INFORMATIQUE	0,00

107 : LOGEMENTS	0,00
108 : MATERIELS ET VEHICULES	0,00
109 : VOIRIE ET ESPACES VERTS	178 100,00
110 : CŒUR DE VILLE	157 700,00
Subventions hors opération	71 000,00
Total	695 645,00

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2014 tel que résumé ci-dessus,
- de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement pour les crédits non répartis en opérations, et au niveau des opérations pour les autres crédits d'investissement,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à la majorité des suffrages exprimés.

7 voix Contre : Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ.
2 abstentions : Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

Monsieur le Maire explique que « ce budget est un budget de reconduction avec des choix que nous pouvions faire rapidement.

En ce qui concerne ce budget 2014, à notre arrivée nous avons repris votre projet de budget qui ne s'équilibrait pas et donc nous avons dû faire des arbitrages.

Ces choix nous les assumons car nous avons été élus par les Crépynois pour cela.

A ce jour, à titre d'exemple sur trois semaines de travail nous avons fait économiser 270.000 € (sur 6 ans) aux Crépynois.

Dans ce chiffre, l'impression du Crépy Infos qui est au budget pour une somme de 63.500 €, renseignements pris je vous annonce que cette somme doit pouvoir être divisée par deux, en conservant une prestation identique, mais attendons le résultat des demandes de tarif que nous allons faire dans les jours qui viennent. Il en sera de même pour un certain nombre de dépenses.

En ce qui concerne le désendettement, c'est truquer les données et tromper l'auditoire que de globaliser les emprunts des 4 budgets suivants : Ville – Eau – Assainissement – Zone Industrielle.

Cette présentation est une tromperie grossière car les emprunts de chacune des entités :

- *N'ont pas les mêmes causes*
 - *N'ont pas les mêmes solutions d'amortissement*
 - *Ne relèvent pas des mêmes décisionnaires*
- *Ainsi la Zone Industrielle emprunte lors de l'achat de terrains et de leur viabilisation et le désendettement résulte de la vente de terrains ;*
 - *Les budgets de l'Eau et Assainissement par exemple empruntent pour financer la nouvelle station d'épuration et le nouveau réseau d'égouts en séparatif. Ces emprunts sont amortis avec le prix de l'eau vendue au Crépynois.*
 - *Par contre, le budget Ville emprunte pour équilibrer son budget qui globalise les dépenses de fonctionnement et des frais d'investissement.*

Dans ce cas, le pouvoir décisionnaire de l'équipe municipale en place joue pleinement pour agir sur l'endettement.

Par conséquent, seuls les emprunts du budget Ville sont imputables aux décisions annuelles de l'équipe en place.

C'est en revendant les terrains ou l'eau que les emprunts sont progressivement remboursés, ce sont des actes de commerce qui agissent hors décision annuelle des élus. Par contre, le désendettement de la Ville est un acte qui relève du choix des élus année par année.

De ce fait, la dette de la Ville était de 15.759.000 € au 1^{er} janvier 2008 et de 15.830.541 € au 1^{er} janvier 2013, soit 71541 € de plus et de 15.097651 € au 31/12/2008 pour être de 15.662.423 € au 31/12/2013, soit une augmentation de 564.772 €

Notre devoir sera de porter le désendettement entre 200.000€ et 300.000€ en 2014.

En ce qui concerne les recettes nous devons nous mettre autour d'une table.

La question est de savoir : quel juste prix et à quel prix juste valoriser les services à la population aux bénéfices de nos concitoyens.

Je vous rappelle que la CAF brute est de 696.376€ et que la CAF nette est négative à -759.082€.

J'ai bien entendu vos propos, j'ai écouté, j'ai retenu une différence entre vous et nous, je n'ai pas la même façon de voir les choses.

Nous sommes les nouveaux élus exécutifs ce que vous n'êtes plus.

Merci de votre attention ».

DEL2014-04-22

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES A PLUS DE 23.000 € - PASSATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 qui dispose que les associations auxquelles est allouée une subvention municipale annuelle de plus de 23.000 € doivent passer avec la commune qui la leur octroie une convention précisant les engagements respectifs des deux parties,

Considérant que pour Crépy-en-Valois, les associations suivantes sont concernées :

- La Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture de Picardie et la maison des jeunes et de la culture de Crépy-en-Valois (convention tripartite),
- Les Cochons de Crépy,
- L'association de gestion de l'école de musique Erik Satie
- Les Gosses de Crépy
- L'Amicale du personnel communal

Considérant que pour les associations susmentionnées, pour lesquelles il existe une convention de partenariat avec la Ville, il convient de conclure un avenant pour fixer le montant de la subvention qui sera versée en 2014,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer les avenants aux conventions liant la Ville aux associations ci-dessus détaillées, percevant une subvention municipale annuelle supérieure à 23.000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

5 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

DEL2014-04-23

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2013 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du service de l'assainissement pour l'exercice 2013 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	775 962,25 €	2 328 263,89 €
SOLDE D'EXECUTION		1 552 301,64 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 476 644,96 €	857 837,61 €
SOLDE D'EXECUTION	618 807,35 €	

Soit un résultat global de : + 933.494,29 €

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2013 du budget Assainissement joint à la présente délibération,
- d'approuver le compte de gestion du budget Assainissement établi par le Comptable public pour l'exercice 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

DEL2014-04-24

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le compte administratif de l'exercice 2013, faisant apparaître les résultats suivants :

	SECTION FONCTIONNEMENT	DE	SECTION D'INVESTISSEMENT
Résultat comptable 2013	+ 507 870,95 €		- 499 805,32 €
Reste à réaliser en dépenses (= état des reports)		0 €	- 147 527,50 €
Reste à réaliser en recettes (= état des reports)		0 €	+ 50 990,36 €
Résultat reporté des exercices antérieurs	+ 1 044 430,69 €		- 119 002,03 €
Résultat cumulé	+ 1 552 301,64 €		- 715 344,49 €

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement, en tenant compte du besoin de financement de 715 344,49 € de la section d'investissement,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'affecter le montant de **715.344,49 €** au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2013,
- d'affecter le solde de **836.957,15 €** au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » pour l'exercice 2013,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ. Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

DEL2014-04-25

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 23 avril 2014,

Vu les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2013,

Vu la délibération portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Considérant que le budget proposé s'équilibre à 2.064.393,15 € en fonctionnement et à 2.223.536,28 € en investissement, selon le détail suivant :

Dépenses de fonctionnement

011: CHARGES A CARACTERE GENERAL	42 400,00
012: CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIM.	62 000,00
66: CHARGES FINANCIERES	211 100,00
67: CHARGES EXCEPTIONNELLES	534 073,00
023: VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	781 367,15
042: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	433 453,00
Total	2 064 393,15

Recettes de fonctionnement

70: VENTES DE PROD. FAB. PREST. SERVICES	1 000 000,00
74: SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	14 684,00
75: AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	92 800,00
042: OPER.ORDRE TRANSF.ENTRE SECTIONS	119 952,00
002: RESULTAT REPORTE	836 957,15
Total	2 064 393,15

Dépenses d'investissement

Restes à réaliser	147 527,50
23: IMMOBILISATIONS EN COURS	651 967,43
16: EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	551 988,00
040: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	119 952,00
041: OPERATIONS PATRIMONIALES	133 294,00
001: SOLDE D'EXECUTION REPORTE	618 807,35
Total :	2 223 536,28

Recettes d'investissement

Restes à réaliser	50 990,36
10: DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	715 344,49
27: AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	109 087,28
021: VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	781 367,15
040: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	433 453,00
041: OPERATIONS PATRIMONIALES	133 294,00
Total :	2 223 536,28

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif du budget annexe du service de l'assainissement pour l'exercice 2014 tel que résumé ci-dessus,
- de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

10 abstentions : Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

DEL2014-04-26

BUDGET EAU POTABLE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2013 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du service de l'eau potable pour l'exercice 2013 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	379 486,70 €	646 527,71 €
EXCEDENT D'EXECUTION		267 041,01 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	149 524,26 €	234 129,55 €
EXCEDENT D'EXECUTION		84 605,29 €

Soit un excédent global de : + 351.646,30€.

Vu les restes à réaliser dont le solde est financé par l'excédent d'investissement :

RESTES A REALISER	115 308,15 €	33 497,75 €
SOLDE RESTES A REALISER	- 81 810,40 €	

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2013 du service de l'eau potable de la Ville joint à la présente délibération,
- d'approuver le compte de gestion du service de l'eau potable de la Ville établi par le Comptable public pour l'exercice 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

DEL2014-04-27

BUDGET EAU POTABLE – CONSTITUTION D'UNE PROVISION

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu la délibération n°2011-03-12 du 30 mars 2011 relative au choix du régime des provisions semi-budgétaires,

Vu la demande de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sollicitant le versement d'un solde de 642.691 € au titre de la redevance pollution domestique, demande contestée par la Ville devant la juridiction administrative,

Considérant qu'il convient néanmoins de provisionner le quart du montant total selon l'échéancier initialement proposé,

Considérant que les provisions constituées à ce jour s'élèvent à 487.018,50 €, le montant restant à provisionner étant de 155.672,50 €.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de constituer une provision de 155.672,50 € au budget 2014 pour répondre à la charge que représente la demande de l'Agence de l'eau,
- de préciser que ces crédits seront inscrits au budget de l'eau au chapitre 68 – article 6875

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

5 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ. Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

DEL2014-04-28

BUDGET EAU POTABLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 23 avril 2014,

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2013,

Considérant que le budget proposé s'équilibre à 611.007,01 € en fonctionnement et à 555.366,04 € en investissement, selon le détail suivant :

Dépenses de fonctionnement

011: CHARGES A CARACTERE GENERAL	94 974,01
012: CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	38 400,00
66 : CHARGES FINANCIERES	10 490,00
68 : DOTATIONS AUX PROVISIONS	155 673,00
023: VIREMENT EN SECTION INVESTISSEMENT	183 564,00
042: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	127 906,00
Total :	611 007,01

Recettes de fonctionnement

70: VENTES DE PROD. FAB. PREST. SERVICES	336 500,00
042: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 466,00
002: RESULTAT REPORTE	267 041,01
Total :	611 007,01

Dépenses d'investissement

Restes à réaliser	115 308,15
23: IMMOBILISATIONS EN COURS	320 685,89
16: EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	39 561,00
040: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 466,00
041: OPERATIONS PATRIMONIALES	72 345,00
Total :	555 366,04

Recettes d'investissement

Restes à réaliser	33 497,75
27: AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	53 448,00
021: VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	183 564,00
040: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	127 906,00
041: OPERATIONS PATRIMONIALES	72 345,00
001: SOLDE D'EXECUTION REPORTE	84 605,29
Total :	555 366,04

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif du budget annexe du service de l'eau potable pour l'exercice 2014 tel que résumé ci-dessus,
- de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

10 abstentions : Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

DEL2014-04-29

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE INDUSTRIELLE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2013 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du budget de la zone industrielle pour l'exercice 2013 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 799 356,83 €	2 684 709,22 €
SOLDE D'EXECUTION	- 114 647,61 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 906 772,33 €	2 967 116,97 €
SOLDE D'EXECUTION		+ 60 344,64 €

Soit un résultat global de : - 54.302,97 €

Le rapporteur propose au Conseil municipal,

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2013 du budget de la zone industrielle joint à la présente délibération,
- d'approuver le compte de gestion du budget de la zone industrielle établi par le Comptable public pour l'exercice 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

DEL2014-04-30

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE INDUSTRIELLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 23 avril 2014,

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2013,

Considérant que le budget proposé s'équilibre 4.562.280,43 € en fonctionnement et à 3.527.603,43 € en investissement,

Détail par chapitre :

Dépenses de fonctionnement

011: CHARGES A CARACTERE GENERAL	880 373,03
65: CHARGES DE GESTION COURANTE	6 801,00
66: CHARGES FINANCIERES	47 300,00
042: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 465 858,79
043: OPERATIONS D'ORDRE INTERIEUR FONCTIONNEMENT	47 300,00
002: RESULTAT REPORTE	114 647,61
Total :	4 562 280,43

Recettes de fonctionnement

70: PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	1 098 492,00
74: DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	99 875,00
75: AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	34 800,00
042: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 281 813,43
043: OPERATIONS D'ORDRE INTERIEUR FONCTIONNEMENT	47 300,00
Total :	4 562 280,43

Dépenses d'investissement

16: EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	245 790,00
040: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 281 813,43
Total :	3 527 603,43

Recettes d'investissement

16: EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 400,00
040: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 465 858,79
001: SOLDE D'EXECUTION N-1	60 344,64
Total :	3 527 603,43

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif du budget annexe de la zone industrielle pour l'exercice 2014 tel que résumé ci-dessus,
- de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

9 abstentions : Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

DEL2014-04-31

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante, et la nécessité de renouveler cette délibération pour le mandat 2014-2020,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- de préciser que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Sylvie DE DOMENICO, Receveur municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

5 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

DEL2014-04-32

AUTORISATION DE MISE EN RECouvreMENT A L'ENCONTRE DE L'ETAT DES INTERETS MORATOIRES DUS SUITE AUX RETARDS DE PAIEMENT IMPUTABLES AU COMPTABLE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'union européenne en matière économique et financière, notamment ses articles 39 et 40,

Vu le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, et les voies de maîtrise du délai de paiement,

Vu la circulaire section comptable publique n°13-0014 relative à l'application dans le secteur local et hospitalier du décret n°2013-269 du 29 mars 2013,

Considérant que si des intérêts moratoires sont dus à un fournisseur, le partage éventuel du retard entre l'ordonnateur et le comptable publique ne doit pas constituer un facteur de complexité administrative supplémentaire pour les fournisseurs, ils doivent, quelle que soit leur origine

(ordonnateur et /ou comptable), être versés rapidement et en une seule fois par l'acheteur public. Les collectivités sont ensuite remboursées par l'État de la part des intérêts moratoires qu'elles ont versés correspondants aux seuls retards imputables à leur comptable public.

L'ordonnateur émettra un titre de recette au nom de l'État à l'appui de la décision de l'assemblée délibérante de la personne publique autorisant cette recette.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à mettre en recouvrement, à l'encontre de l'État, des intérêts moratoires dus suite aux retards de paiement imputables au comptable public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

5 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

DEL2014-04-33

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Considérant qu'il convient de renouveler les membres de la Commission communale des impôts directs (CCID) dont la durée du mandat est la même que celle du mandat municipal,

Considérant que dans les communes de plus de 2.000 habitants, outre le Maire ou son adjoint délégué qui en assure la présidence, 8 commissaires siègent à la CCID,

Considérant que ces commissaires, ainsi que leurs suppléants également au nombre de 8, sont désignés par Directeur départemental des finances publiques, au vu d'une liste de 16 contribuables susceptibles de devenir titulaires et de 16 contribuables susceptibles de devenir suppléants.

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

Considérant qu'un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune et qu'un autre doit être propriétaire de bois ou forêts,

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées.

La commission joue un rôle essentiel en matière de contributions directes. Elle se prononce sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties. Elle est tenue informée des évaluations nouvelles résultant de la mise à jour périodique des valeurs locatives. Elle émet également un avis sur les réclamations contentieuses directes locales, lorsque le litige porte sur une question de fait.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de désigner Monsieur Claude LEGOUY pour présider la commission communale des impôts directs en cas d'empêchement du Maire,

- de transmettre au Directeur départemental des finances publiques de l'Oise la liste des personnes proposées aux fonctions de commissaires titulaires et suppléants, annexée à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

5 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

DEL2014-04-34

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – AVANCEMENT DE GRADE 2014

Rapporteur : Pascal FAYOLLE

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, introduisant la généralisation du ratio promus/promouvables en lieu et place des quotas d'avancement de grade,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2008 portant reconduction des rations d'avancement de grade,

Vu le tableau d'avancement de grade présenté à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Oise de catégorie C en date du 25 février 2014,

L'avancement de grade concerne 11 agents de la Ville au titre de l'année 2014.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

La suppression de :

- 2 postes d'adjoints administratifs 2^{ème} classe à effet du 1^{er} janvier 2014
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à effet du 1^{er} janvier 2014
- 2 postes d'adjoints techniques 1^{ère} classe à effet du 1^{er} janvier 2014
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à effet du 1^{er} janvier 2014
- 4 postes d'agents de maîtrise à effet du 1^{er} janvier 2014
- 1 poste d'ATSEM 1^{ère} classe à effet du 1^{er} janvier 2014

La création de :

- 2 postes d'adjoints administratifs 1^{ère} classe à effet du 1^{er} janvier 2014
- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à effet du 1^{er} janvier 2014
- 2 postes d'adjoints techniques principaux 2^{ème} classe à effet du 1^{er} janvier 2014
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à effet du 1^{er} janvier 2014
- 4 postes d'agents de maîtrise principaux à effet du 1^{er} janvier 2014
- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à effet du 1^{er} janvier 2014

La dépense correspondante est inscrite au budget communal, chapitre 012, article 64111.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'**UNANIMITE** la proposition du rapporteur.

DEL2014-04-35

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – PROMOTION INTERNE 2014

Rapporteur : Pascal FAYOLLE

Vu les listes d'aptitude établies par le Centre de Gestion de l'Oise après consultation des Commissions Administratives Paritaires de catégorie A du 27 février 2014 et de catégorie C du 25 février 2014.

Considérant qu'il est possible de nommer par promotion interne :

- 1 agent inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial
- 4 agents inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

La suppression de :

- 4 postes d'adjoints techniques principaux 1^{ère} classe à effet au 1^{er} avril 2014

La création de :

- 1 poste d'attaché territorial à effet du 1^{er} avril 2014
- 4 postes d'agents de maîtrise territoriaux à effet du 1^{er} avril 2014

La dépense correspondante est inscrite au budget communal, chapitre 012, article 64111.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'**UNANIMITE** la proposition du rapporteur.

DEL2014-04-36

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2014

Rapporteur : Pascal FAYOLLE

L'État soutient l'effort d'investissement des communes au travers de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), en définissant des domaines prioritaires d'intervention, ainsi que les secteurs et modalités de financement retenus.

A ce titre, et conformément à la demande du Préfet de l'Oise, la Ville de Crépy-en-Valois présente ses dossiers classés par ordre de priorité :

1/ Équipements publics locaux scolaires :

Nature des travaux : réfection de l'étanchéité de la couverture du groupe scolaire Malraux, chaudière Prévert, menuiserie, charpente, travaux isolations, restauration.

Taux = 40%

Coût des travaux = 179.072,25 € plafonné = 170.000 €

Coût d'objectif (hors TVA)	170.000 €
Subvention DETR attendue	68.000 €
Solde à la charge de la Ville (hors TVA)	102.000 €

2/ Équipements publics bâtiments communaux :

Nature des travaux : chaudières mairie, remplacement des menuiseries extérieurs salle des fêtes, restauration façade Château de Géresme, travaux revêtements sols et murs MJC, bibliothèque et école de musique, toiture logement et isolation Cocteau, chaudière de la Serre.

Taux = 40%

Coût des travaux = 178.595,37 € plafonné = 170.000 €

Coût d'objectif (hors TVA)	170.000 €
Subvention DETR attendue	68.000 €
Solde à la charge de la Ville (hors TVA)	102.000 €

3/ Développement économique :

Nature des travaux : travaux de voirie pour désenclavement parc d'activités.

Taux = 25%

Coût prévisionnel des travaux = 399.500 €

Coût d'objectif (hors TVA)	399.500 €
Subvention DETR attendue	99.875 €
Solde à la charge de la Ville (hors TVA)	299.625 €

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver la liste des opérations soumises à l'attention du Préfet de l'Oise pour l'obtention de subventions au titre de la DETR,
- d'autoriser le Maire à solliciter auprès de l'État les subventions DETR au titre de chacun des projets ci-dessus détaillés, et pour les montants de subvention auxquels ils sont éligibles.
- de préciser que les crédits nécessaires au financement des opérations concernées sont inscrits au budget de l'année 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

5 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

DEL2014-04-37

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL – REQUALIFICATION URBAINE DU BOULEVARD VICTOR HUGO – 2EME TRANCHE

Rapporteur : Pascal FAYOLLE

Vu la délibération n°DEL2012-10-17 du 9 octobre 2012 relative à la première tranche de l'opération d'aménagement et de requalification du boulevard Victor Hugo, selon l'avant-projet établi par le bureau d'études techniques SODEREF Oise,

Vu la deuxième tranche de cette opération, concernant l'aménagement et la requalification du boulevard Victor Hugo, dans sa partie située entre le cinéma et le carrefour avec la rue St Lazare, y compris l'aménagement des carrefours avec la rue de la Petite Vitesse et la sortie de l'hypermarché, pour un montant prévisionnel de 432.270,40 €/HT,

Considérant que la première tranche des travaux a fait l'objet d'une subvention du Conseil général de l'Oise à hauteur de 136.000 €, soit un taux de 34 %,

Considérant que cette deuxième tranche peut faire l'objet d'une aide financière de la part du Conseil Général de l'Oise, selon le plan de financement joint en annexe,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Général de l'Oise pour le financement de la deuxième tranche de cette opération d'aménagement et de requalification du Boulevard Victor Hugo,
- de préciser que ces travaux ne pourront être réalisés qu'après l'obtention de cette subvention ou l'accord pour un démarrage anticipé,
- de préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'**UNANIMITE** la proposition du rapporteur.

DEL2014-04-38

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL – TRAVAUX DE VOIRIE 2014

Rapporteur : Pascal FAYOLLE

Considérant la volonté de la Ville de poursuivre son programme de restauration de la voirie communale,

Considérant que le montant de travaux prévu pour l'année 2014 s'élève à 492.250,37 €/HT,

Considérant que cette opération peut faire l'objet d'une aide financière de la part du Conseil Général de l'Oise, selon le plan de financement joint en annexe,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Général de l'Oise pour cette opération relative aux travaux de voirie 2014,
- de préciser que ces travaux ne pourront être réalisés qu'après l'obtention de cette subvention ou l'accord pour un démarrage anticipé,
- de préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'**UNANIMITE** la proposition du rapporteur.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H20

Le Maire,
Bruno FORTIER

